

Seconde Pro NJPF

Nature, jardin, paysage et forêt



1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Voie scolaire

Apprentissage

Première année du cursus de préparation en trois ans du baccalauréat professionnel.

Objectifs de la formation

La classe de seconde professionnelle s'intègre dans le cursus de baccalauréat en trois ans. Cette classe de seconde professionnelle regroupe des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de bac professionnel (aménagement paysager, forêt, gestion des milieux naturels).

Contenus de la formation

Quatre modules d'enseignement général

- EG1: Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
- EG2 : Construction d'une culture humaniste
- EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
- EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

Trois modules d'enseignement professionnel

- EP1: contexte des chantiers d'aménagement
- EP2: travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
- EP3 : spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers

Période en milieu professionnel

Lycéens : un stage en milieu professionnel de 4 à 6 semaines est prévu.

Apprentis : environ 15 semaines.

Options

- Aménagements paysagers (voie scolaire ou apprentissage)
- Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux (voie scolaire)

Poursuite d'études

Les lycéens, comme les apprentis, peuvent poursuivre en classe de première et terminale, au lycée de Grenoble- Saint-Ismier :

- Bac pro "Aménagements paysagers"
- Bac pro "Gestion des milieux naturels et de la faune"

Ils peuvent aussi choisir de poursuivre par la voie de l'apprentissage au CFPPA de Grenoble-St Ismier

- en classe de première et terminale en Bac pro "Aménagements paysagers"
- en Brevet Professionnel "Aménagements paysagers"

Ils peuvent également choisir de poursuivre en Bac Pro "Forêt" dans un autre établissement.

Conditions d'inscription

Lycéens : suivre la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)

Apprentis : être âgé de 15 ans. Suivre la procédure académique AffelNet et prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 03 63. Se présenter muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE)

Un encadrement technique et professionnel sur des thématiques propres à l'établissement : orientation et communication professionnelle, méthodes de travail, techniques de plantation de plantes couvre-sol (AP), étude et gestion des milieux humides (GMNF)...

Spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers

- Approfondir quelques aspects des travaux des parcs, des jardins et des espaces paysagers.
- Acquérir des savoirs faire / être spécifiques au domaine de l'aménagement et du paysage.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les gestes les plus courants grâce à des mises en situation concrètes. Les enseignements doivent intégrer une logique de développement durable, s'appuyer sur l'agroécologie, initier à la préservation de la biodiversité et des ressources, et veiller à la protection de la santé, à la sécurité au travail et à celle des usagers.

Spécialisation professionnelle : travaux de gestion des espaces naturels et ruraux

- Approfondir quelques aspects des travaux de gestion et d'entretien des espaces naturels et ruraux, et gestion des espèces.
- Acquérir des savoirs faire / être spécifiques au domaine des milieux naturels, des espaces ruraux.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir une culture professionnelle relative à la gestion et à l'entretien des espaces naturels et ruraux en s'appuyant sur le contexte et les compétences locales. Il doit acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les apprentissages gestuels les plus courants grâce à des mises en situations concrètes.

Coût pédagogique et rémunération

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

